

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2016 B 00987

Numéro SIREN : 823 155 700

Nom ou dénomination : UP INDUSTRY

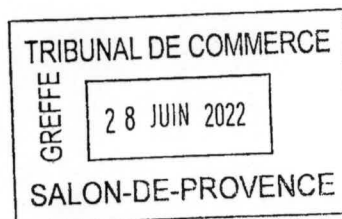
Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2022 sous le numéro de dépôt 3562

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SALON-DE-PROVENCE

Répertoire Général : 2022 / 3466

Sous-Répertoire : 2022 / 1674

ORDONNANCE



Nous, Jacques MARCANT, Président du Tribunal de Commerce de Salon-de-Provence,

Vu la requête en date du 23 juin 2022 de Monsieur Vincent FERREIRO, représentant la société VLF CONSEILS, agissant en qualité de Présidente de la société **UP INDUSTRY**, SAS immatriculée au registre du commerce de Salon-de-Provence sous le numéro 823 155 700, réceptionnée au Greffe le 24 juin 2022,

Assisté et représenté par Maître John-Emile DEYGAT, avocat au barreau de Saint-Etienne,

Vu les articles L225-100, L227-9, L241-5, L242-10 et R225-64 du Code de Commerce,

Attendu que le demandeur sollicite une prorogation jusqu'au 30 septembre 2021 du délai de la tenue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2021 de la société **UP INDUSTRY**,

Attendu que cette demande nous paraît justifiée et qu'il convient d'y faire droit,

PAR CES MOTIFS

Prorogeons jusqu'au 30 septembre 2022 le délai de la tenue de l'assemblée générale devant statuer sur l'exercice clos au 31/12/2021 de la société **UP INDUSTRY**,

Disons que la présente ordonnance fera l'objet d'un dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés,

Disons que les dépens, liquidés à la somme de 32.44 € T.T.C, sont laissés à la charge de la requérante.

Fait à SALON DE PROVENCE le

27 juin 2022

Le Président,

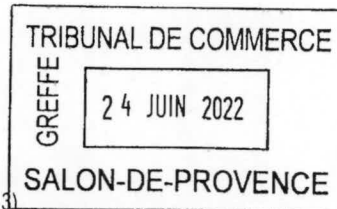
LE GREFFIER
Antoine POMPANON

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Antoine Pompanon, the Greffier.

A long, horizontal handwritten signature in black ink, likely belonging to Jacques Marcant, the Président.



REQUETE



A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de SALON DE PROVENCE (13),

Le soussigné :

Monsieur Vincent FERREIRO, président de la société VLF CONSEILS, elle-même présidente de la société :

UP INDUSTRY

SAS au capital de 800.000 €

Siège social : 305 Allée de Craponne 13300 SALON DE PROVENCE

823.155.700 RCS SALON DE PROVENCE

Assisté et représenté par Maître John-Emile DEYGAT, Avocat à SAINT ETIENNE (42000) Immeuble Le Delta – 1 Allée de l'Electronique,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société UP INDUSTRY fait actuellement l'objet auprès de votre Tribunal, d'une procédure de conciliation réglementée par les articles L611-4 et suivants du code de commerce. Dans ce contexte, les dirigeants ont été fortement sollicités et ne sont pas en mesure de réunir l'assemblée générale ordinaire annuelle dans un délai suffisant pour approuver les comptes de la société clos au 31 décembre 2021 et ainsi respecter les dispositions prévus aux articles L 223-26 du Code de Commerce.

C'est pourquoi l'exposant vient à vous Monsieur le Président, vous priant de bien vouloir, lui accorder un délai supplémentaire pour tenir l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, soit jusqu'au 30 septembre 2022.

Présentée à SALON DE PROVENCE (13),
Le 23 juin 2022

p/ UP INDUSTRY
p/ VLF CONSEILS
Vincent FERREIRO

Représenté par Maître John-Emile DEYGAT

